

DÉSIGNATION P.G.C.A

RECONNAISSANCE DES ACQUIS (RA) PARCOURS

APERÇU

La RA est une procédure servant à identifier, documenter, évaluer et reconnaître les capacités. La Chaîne d'Approvisionnement Canada va par la suite comparer ces capacités reconnues avec les exigences relatives aux cours obligatoires de la désignation P.G.C.A, puis potentiellement appliquer certaines exemptions aux cours.

L'institut Nationale de la Chaîne d'Approvisionnement Canada est responsable de l'évaluation et l'administration de votre application à la RA. Suite à la révision de votre application, notre institut provincial et territorial sera tenu responsable de vous enregistrer au Programme de Désignation P.G.C.A.

Veuillez contacter votre institut provincial concernant les questions reliées à l'adhésion de la Chaîne d'Approvisionnement Canada, au programme Professionnel de la Gestion de la Chaîne d'Approvisionnement, ou à l'initiative de la Reconnaissance des Acquis.



LA RA C'EST POUR QUI?

DIPLÔMÉS DE PROGRAMMES ACADEMIQUES



Afin d'être considéré à l'exemption de crédit, le relevé de note doit indiquer que vous aviez complété(e) le programme d'étude au cours des 5 dernières années

DÉLAIS

Les applications doivent être soumises au moins 4 semaines avant le commencement des cours, afin que les exemptions soient considérées pour la session concernée.

PROGRAMMES ACCRÉDITÉS

Chaîne d'approvisionnement Canada a conclu des ententes d'agrément avec plusieurs universités et collèges au Canada et à l'étranger ainsi qu'avec d'autres fournisseurs de services d'éducation privés. Toute personne demandant une reconnaissance des acquis ayant acquis des connaissances qui entrent dans le champ d'application de ces ententes institutionnelles devra fournir moins de documents. Elle devra simplement soumettre une preuve attestant qu'elle a suivi les cours lui permettant d'obtenir ces acquis ainsi que les notes qu'elle a obtenues pour ces cours.

PROGRAMMES NON-ACCRÉDITÉS

Toute personne possédant des acquis d'un établissement postsecondaire ou d'un fournisseur de services d'éducation ou de formation privé n'entrant pas dans le champ d'application de ces ententes institutionnelles devra soumettre un relevé de notes officiel émis par l'établissement sur lequel figure le(s) nom(s), les heures-crédits, l'(les) année(s)/le(s) semestre(s) et la(les) note(s) du(des)cours suivi(s). De plus, elle devra aussi fournir les renseignements suivants afin que le curriculum puisse être rigoureusement examiné dans le but d'assurer une équivalence d'au moins 80 % avec les modules ou ateliers du programme p.g.c.a. :

- Le plan du cours soumis doit correspondre à l'année scolaire et le semestre durant lequel le cours a été suivi;
- Une description du cours ne fournit généralement pas assez d'information aux fins de l'établissement des équivalences entre un cours et les objectifs d'apprentissage établis dans les exigences des cours du programme p.g.c.a.;
- Toute personne souhaitant transférer des crédits doit avoir obtenu une note d'au moins 70 % (ou une moyenne cumulative équivalente) dans les cours pertinents.

PROGRAMMES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Toute personne scolarisée à l'extérieur du Canada demandant une reconnaissance des acquis doit faire évaluer ses titres professionnels internationaux (certificats et diplômes) en comparaison aux normes d'éducation canadiennes par une organisation indépendante reconnue comme le World Education Services (WES) ou l'International Qualifications Assessment Service (IQAS).

LA RA C'EST POUR QUI?

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL



Lorsqu'une personne demandant une reconnaissance des acquis peut démontrer, par son expérience de travail pratique, qu'elle a atteint les compétences et a acquis les connaissances correspondantes aux objectifs d'apprentissage de certains ou de tous les cours du programme p.g.c.a., Chaîne d'approvisionnement Canada peut accorder certaines équivalences et, de ce fait, exempter certains cours du programme p.g.c.a. Pour faciliter l'évaluation de l'expérience de travail d'un candidat ou d'une candidate, les documents suivants seront (minimalement) requis :

- Un curriculum vitae décrivant le parcours professionnel de manière chronologique et précisant les dates de début et de fin de chaque emploi présenté (incluant le mois et l'année où vous avez commencé et terminé chaque poste). Les dates fournies sur le curriculum vitae doivent correspondre aux dates inscrites sur le(s) questionnaire(s) d'emploi. Si les dates ne correspondent pas, veuillez fournir une courte lettre expliquant les écarts. Un résumé fonctionnel ne fournit pas les renseignements exigés et, par conséquent, ne sera pas accepté.
- Des descriptions de poste détaillant les emplois actuels et les emplois pertinents. Des documents de l'employeur sont préférables, mais ne sont pas exigés. Les documents d'appui doivent couvrir l'ensemble de la période que souhaite faire évaluer la personne soumettant la demande.

DÉLAIS

Les applications doivent être soumises au moins 4 semaines avant le commencement des cours, afin que les exemptions soient considérées pour la session concernée.



CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT
CANADA

LA RA C'EST POUR QUI?

TITULAIRES D'AUTRES TITRES PROFESSIONNELS



Toute personne qui possède des acquis d'autres associations professionnelles devra soumettre des documents attestant qu'elle a satisfait avec succès aux exigences du titre professionnel, la date de l'obtention du titre et les conditions qui y sont rattachées (dont la date d'expiration) ainsi que les détails du cours (nom du cours, durée du cours, objectifs d'apprentissage et notation ou méthodologie d'évaluation) pour chacun des composants du titre. Chaîne d'approvisionnement Canada examinera les détails du cours et confirmera si le contenu du cours satisfait l'exigence d'une correspondance d'au moins 80 % des objectifs d'apprentissage établis dans les exigences des cours du programme p.g.c.a.

DÉLAIS

Les applications doivent être soumises au moins 4 semaines avant le commencement des cours, afin que les exemptions soient considérées pour la session concernée.



CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT
CANADA

LA RA C'EST POUR QUI?

FORCES ARMÉES CANADIENNES



Chaîne d'approvisionnement Canada a conclu des ententes d'agrément avec les Forces armées canadiennes (FAC). Toute personne possédant des acquis qui entrent dans le champ d'application de ces ententes institutionnelles devra fournir moins de documents.

Le personnel militaire et les vétérans possédant des acquis des FAC qui n'entrent pas dans le champ d'application de ces ententes institutionnelles devront fournir leur sommaire des dossiers du personnel militaire (SDPM) ou leur dossier des emplois à l'unité (DEU) pour évaluer la possibilité de transférer des crédits ou de transférer des groupes de crédits.

Des exemptions de cours dans le cadre du programme menant au titre de p.g.c.a. sont aussi offertes pour d'autres types de services et de formations militaires, mais des documents additionnels pourraient être exigés durant le processus de demande de reconnaissance des acquis.

Offrir un parcours à nos soldat(e)s les aidera à faire une transition plus rapide et plus facile vers des rôles civils dans la chaîne d'approvisionnement. Ceci est bon pour nos soldat(e)s et vétéran(e)s, bon pour les entreprises et bon pour le Canada.

DÉLAIS

Les applications doivent être soumises au moins 4 semaines avant le commencement des cours, afin que les exemptions soient considérées pour la session concernée.

POURQUOI APPLIQUER AU RA?



RACCOURCI À LA DÉSIGNATION

Prenez un raccourci en obtenant des exemptions de modules et d'ateliers.



RÉDUCTION DES COÛTS

Les exemptions de Modules et d'ateliers feront baisser les coûts de la désignation.



GAGNER DU TEMPS

Les exemptions de modules et d'ateliers peuvent accélérer l'achèvement du programme.



ARGUMENT COMMERCIAL AUX EMPLOYEURS

Grâce aux exemptions, vous pouvez gagner temps et économiser – une valeur attrayante pour vos employeurs.

PROCÉDURE D'APPLICATION

ÉTAPE 1 : SOUMISSION DES DEMANDES

Le candidat doit absolument soumettre l'application ainsi que le paiement des frais administratifs requis. Toute demande doit être envoyée par courriel à advancedstanding@supplychaincanada.com. Une demande incomplète et le fait de ne pas fournir tous les documents requis entraîneront nécessairement un retard dans le traitement de la demande et pourraient faire en sorte que la personne concernée reçoive moins d'équivalences que ce qui était anticipé.

APPLIQUER AUJOURD'HUI

ÉTAPE 2 : FRAIS ADMINISTRATIFS

Des frais de demande non remboursables de 500,00 \$ pour les membres et de 750,00 \$ pour les non-membres (qui incluent une adhésion d'un an) doivent être payés au moment de soumettre la demande. Le paiement de ces frais est traité par le système de commerce électronique du bureau national.

Une application à la RA doit contenir tous les documents nécessaires validant votre éligibilité aux exemptions concernées.

ÉTAPE 3 : DÉCISIONS, APPEL ET RAPPORT

Le bureau national informera la personne soumettant une demande lorsque la demande sera reçue et lorsque la demande sera considérée comme étant complète et prête à être évaluée. Le bureau national déploiera tous les efforts possibles pour procéder rapidement à l'examen de la demande (lorsque cela est possible dans les 30 jours suivant la réception de la demande). Une fois l'examen complété, le bureau national informera par écrit la personne concernée (en envoyant une copie de la lettre à sa corporation locale) du résultat de l'examen, y compris les exemptions qui lui sont accordées. Le bureau national consignera les exemptions dans le portail des membres et fera parvenir le dossier de cette personne à sa corporation locale pour que cette dernière assure un suivi relativement à l'admission au programme (ou à la poursuite des cours si cette personne est déjà admise).

Toute personne ayant soumis une demande croyant qu'il y a eu une erreur dans l'évaluation de sa demande peut déposer par écrit un seul appel au Comité d'examen professionnel du conseil d'administration de Chaîne d'approvisionnement Canada. Aucuns frais ne seront exigés pour l'appel. Tout appel doit être déposé par écrit et envoyé à RPLappeals@supplychaincanada.com dans les sept jours civils après que la personne concernée a été informée de la décision. Les appels seront examinés uniquement lorsque de nouvelles informations n'ayant pas été soumises auparavant sont fournies et mettent en lumière des expériences ou des qualifications que possède la personne concernée relativement aux exigences des cours du programme p.g.c.a. La date à laquelle le comité examinera l'appel sera communiquée à la personne concernée. Les décisions d'appel sont définitives.

DÉLAIS

Les applications doivent être soumises au moins 4 semaines avant le commencement des cours, afin que les exemptions soient considérées pour la session concernée.